

Notification conformément à la législation OPA

Conformément à l'article 74 § 7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, les actionnaires qui détiennent plus de 30 % des titres avec droits de vote de GBL ont notifié le 1^{er} septembre 2023 à la FSMA ainsi qu'à GBL la mise à jour de la structure de l'actionnariat de contrôle à cette même date, qui est reprise ci-dessous :

- *Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus de concert par les personnes déclarant*

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>%</i>
The Desmarais Family Residuary Trust	500	0,00
Paul Desmarais, jr.	11.900	0,01
Counsel Portfolio Services Inc.	1.950	0,00
Sékolène Gallienne - Frère	6.400	0,00
Gérald Frère	452.215	0,31
Frère-Bourgeois Holding SA	19.250	0,01
FG Bros SA	19.250	0,01
Pargesa SA	45.546.336	31,05
Groupe Bruxelles Lambert SA (*)	3.024.531	2,06
Sagerpar SA (*)	4.836.721	3,30
GBL Verwaltung SA (*)	10.903	0,01
LTI Two SA (*)	129.770	0,09
FINPAR II SA (*)	171.678	0,12
FINPAR III SA (*)	161.956	0,11
FINPAR IV SA (*)	154.568	0,11
FINPAR V SRL (*)	192.884	0,13
FINPAR VI SRL (*)	181.000	0,12
FINPAR VII SRL (*)	674.382	0,46
FINPAR VIII SRL (*)	1.200.421	0,82
FINPAR IX SRL (*)	940.880	0,64
URDAC SA (*)	141.108	0,10
Total	57.878.603	39,45

(*) Actions dont le droit de vote est suspendu

- *Personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime des personnes morales déclarant*

The Desmarais Family Residuary Trust et Sékolène Gallienne - Frère, les groupes Power et Frère étant liés par une action de concert.

- Chaîne de contrôle au 31 août 2023

